

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B464-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B464

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Puyloubier et Rousset et du centre de transfert de Rousset (n°11M113)

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Egulles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Michel Boulan

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer le marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Puyloubier et Rousset et du centre de transfert de Rousset (n°11M113).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Société Sita Sud est le prestataire en charge de l'exploitation, via la dévolution d'un marché unique arrivant à échéance le 25 mars 2012, des déchetteries communautaires de Puyloubier et Rousset ainsi que du Centre de transfert de Rousset. Afin d'assurer la continuité du service, une nouvelle consultation a été lancée le 19 septembre 2011. Le marché a pour objet l'exploitation des déchetteries de Rousset et Puyloubier et Transport des Déchets Ménagers et Assimilés de la zone Sud-Est de la Communauté du Pays d'Aix depuis le centre de transfert de Rousset, jusqu'aux filières de traitement ou de valorisation.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 25 novembre 2011.

Economie du marché :

Le marché vise l'exploitation des déchèteries situées à PUYLOUBIER et ROUSSET et du centre de transfert situé à ROUSSET.

Les opérations qui composent l'exécution de cette prestation et qui incombent au titulaire du marché sont les suivantes :

- Exploitation des déchèteries, situées à Rousset et Puyloubier comprenant le gardiennage, l'accueil du public et l'évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation répertoriés dans le BPU.
- Transport des Déchets Ménagers et Assimilés de la zone Sud-Est de la Communauté du Pays d'Aix depuis le centre de transfert (CT) de Rousset, jusqu'aux filières de traitement (notamment les installations de stockage de Malespine à Gardanne ou de l'Arbois à Aix en Provence) ou de valorisation (centre de tri Bronzo à Aubagne)

Variantes : Aucune variante n'est autorisée.

Le marché est passé sous la forme du marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Durée du marché et délais d'exécution

La durée du marché court à compter de sa date de notification pour 24 mois.

Le marché est tacitement reconductible 1 fois dans la limite d'une durée totale de 48 mois.

Prix du marché

Les prix du marché sont mixtes.

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire pour la partie « fixe » quelles que soient les quantités nécessaires à l'exécution de cette partie de la prestation qui comporte au principal la gestion des équipements, les frais fixes et notamment de personnel (gardien).

Il est aussi conclu à prix unitaires pour la partie dite « variable » relative aux matières entrantes, les prix du Bordereau des Prix Unitaires étant appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché s'exécute dans les limites d'un minimum de 500 000€ HT et d'un maximum de 1 500 000 € HT, incluant le prix global et forfaitaire de la partie fixe.

Les prix sont révisables.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 19 septembre 2011 et publié aux dates suivantes :

- J.O.U.E	du 23/09/2011
- B.O.A.M P	du 22/09/2011
- La Marseillaise	du 22/09/2011
- Le Moniteur	du 23/09/2011

Un avis rectificatif a été envoyé le 28 octobre 2011, imposant le report de la date limite de remise des offres au 9 novembre 16H00.

Ce rectificatif a été publié aux dates suivantes :

- J.O.U.E	du 03/11/2011
- B.O.A.M P	du 02/11/2011
- La Marseillaise	du 02/11/2011
- Le Moniteur	du 04/11/2011

La mise en concurrence est établie sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 25 novembre 2011, a décidé d'attribuer le marché n°11M113 à la société SITA SUD pour un montant indicatif de 923 158,19 € HT, montant du détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel établi pour 24 mois d'exécution dans la limite des montants minimum 500 000 € HT et maximum 1 500 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 Novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M0113 relatif à l'exploitation des déchetteries de PUYLOUBIER et de ROUSSET et du Centre de Transfert de ROUSSET, attribué à la société SITA SUD, avec un montant estimatif, de 923 158,19 € HT, montant du détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel établi pour 24 mois d'exécution dans la limite des montants minimum 500 000 € HT et maximum 1 500 000 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 812, chapitre 011.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Puyloubier et Rousset et du centre de transfert de Rousset (n°11M113)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

